



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Compagnie fonciere de credit

Question écrite n° 44994

#### Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la situation dramatique de la Compagnie fonciere de credit due, semble-t-il, a de graves erreurs de gestion. Il souhaiterait tout d'abord que lui soit confirmee ou infirmee la veracite de certaines informations parues dans la presse. Il semble, en effet, qu'un ancien directeur de cet etablissement, nomme en 1989 et revoque en 1995, aurait recu des indemnites de depart substantielles, de plus de 2 millions de francs, alors que la Compagnie fonciere de credit deplorait, a cette date, un passif accumule de 1,8 milliard de dettes. Ce meme dirigeant aurait ensuite ete reintegre dans son corps d'origine, celui des administrateurs civils au sein du ministere de l'economie et des finances. Dans le cas ou ces informations seraient vraies, il lui demande quelles actions sont envisagees dans ce dossier et de maniere plus generale afin d'eviter a l'avenir de tels abus.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Le Fur Marc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44994

**Rubrique :** Banques et etablissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5856